

# ORS

**DIMANCHE 9 AOÛT 2020**

**GRANDE BROCANTE**

**400 PARTICIPANTS MINIMUM**

Animations : exposition de véhicules anciens , fête foraine  
restauration: jambon à la broche - frites moules - en soirée omelette frites

**1,5 euros , le mètre linéaire**

réservation en renvoyant votre coupon accompagné de votre règlement par chèque  
libellé à l'ordre de : **UNION SPORTIVE D' ORS**

**merci d' adresser votre courrier à**

**Mme DEPIL Josiane**

**05 rue grande prairie**

**59360 ORS**

**NB: les réservations ne sont prises en compte que lors du paiement de l'emplacement**

clôture des inscriptions le vendredi 07/08/2020

|                                                                                                       |                      |        |                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------|-----------------------------------|
| NOM PRENOM :                                                                                          |                      |        |                                   |
| ADRESSE :                                                                                             |                      |        |                                   |
| TELEPHONE:                                                                                            |                      |        |                                   |
| METRAGE:                                                                                              | <input type="text"/> | mètres | prix : <input type="text"/> Euros |
| NATURE DES MARCHANDISES MISES A LA VENTE:                                                             |                      |        |                                   |
| pièce à joindre: <i>photocopie d' une pièce d'identité ou d'inscription au registre des commerces</i> |                      |        |                                   |

**renseignements:** [brocante.ors@laposte.net](mailto:brocante.ors@laposte.net)

# ORS

**DIMANCHE 9 AOÛT 2020**

**GRANDE BROCANTE**

**400 PARTICIPANTS MINIMUM**

Animations : exposition de véhicules anciens , fête foraine  
restauration: jambon à la broche - frites moules - en soirée omelette frites

**1,5 euros , le mètre linéaire**

réservation en renvoyant votre coupon accompagné de votre règlement par chèque  
libellé à l'ordre de : **UNION SPORTIVE D' ORS**

**merci d' adresser votre courrier à**

**Mme DEPIL Josiane**

**05 rue grande prairie**

**59360 ORS**

**NB: les réservations ne sont prises en compte que lors du paiement de l'emplacement**

clôture des inscriptions le vendredi 07/08/2020

|                                                                                                       |                      |        |                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------|-----------------------------------|
| NOM PRENOM :                                                                                          |                      |        |                                   |
| ADRESSE :                                                                                             |                      |        |                                   |
| TELEPHONE:                                                                                            |                      |        |                                   |
| METRAGE:                                                                                              | <input type="text"/> | mètres | prix : <input type="text"/> Euros |
| NATURE DES MARCHANDISES MISES A LA VENTE:                                                             |                      |        |                                   |
| pièce à joindre: <i>photocopie d' une pièce d'identité ou d'inscription au registre des commerces</i> |                      |        |                                   |

**renseignements:** [brocante.ors@laposte.net](mailto:brocante.ors@laposte.net)

## REGLEMENT DE LA BROCANTE

Organisée par l'Union Sportive de ORS le 9 Août 2020 de 6 heures à 20 heures.

### **Le fait d'être exposant implique l'acceptation du présent règlement.**

#### **Article 1 :**

La réservation est obligatoire.

Le vendeur fournit à l'organisateur une photocopie d'une pièce d'identité (ou de son inscription au registre des commerces), son adresse de résidence, une description succincte des marchandises mises à la vente. Après notre acceptation l'inscription est effective dès le paiement des droits de place.

#### **Article 2 :**

Les emplacements sont déterminés par l'organisateur. Les résidents de la commune sont prioritaires jusqu'au 10 mai 2019 pour une installation devant leur habitation dans le périmètre de la brocante. Les souhaits des exposants sont ensuite pris en compte dans l'ordre des réservations.

Dès le paiement et l'accord du comité organisateur le vendeur recevra par retour du courrier le numéro de son emplacement réservé.

#### **Article 3 :**

L'inscription est définitive ; en cas de maladie les frais d'emplacement seront remboursés à condition que la demande nous parvienne par écrit 3 jours avant la brocante ou par messagerie [brocante.ors@laposte.net](mailto:brocante.ors@laposte.net) sous réserve de présentation d'acte de décès ou de certificat médical.

#### **Article 4 :**

Les exposants sont accueillis à partir de 6 heures.

Ils s'engagent à respecter l'emplacement désigné par l'organisateur, s'installent en laissant un passage suffisant pour les véhicules de secours.

Dès 8 heures 30 les emplacements non occupés même réservés seront redistribués sans remboursement.

#### **Article 5 :**

L'espace devant les garages et les portes d'entrée (1 mètre) peut être laissé libre à la demande des riverains. Cet espace n'est pas payant à condition qu'il ne soit pas occupé par des marchandises. Un contrôle des paiements sera effectué et des ajustements peuvent avoir lieu selon le nombre de mètre réellement occupé.

#### **Article 6 :**

La vente de boissons et de produits alimentaires est interdite sans l'accord du comité d'organisation. Les commerçants acceptés sur le lieu de la brocante sont soumis aux mêmes droits et obligations que les exposants.

La vente d'animaux vivants est interdite.

#### **Article 7 :**

Les exposants sont responsables des objets vendus et des dommages causés aux biens d'autrui.

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol, ou accident.

#### **Article 8 :**

Les exposants sont responsables des lieux qu'ils occupent et s'engagent à les laisser propres en partant.

#### **Article 9 :**

Un arrêté de circulation soumis par la préfecture est instauré de 6 heures à 18 heures pour les voitures, camions, tracteurs sauf pour l'installation des exposants.

---

## REGLEMENT DE LA BROCANTE

Organisée par l'Union Sportive de ORS le 9 Août 2020 de 6 heures à 20 heures.

### **Le fait d'être exposant implique l'acceptation du présent règlement.**

#### **Article 1 :**

La réservation est obligatoire.

Le vendeur fournit à l'organisateur une photocopie d'une pièce d'identité (ou de son inscription au registre des commerces), son adresse de résidence, une description succincte des marchandises mises à la vente. Après notre acceptation l'inscription est effective dès le paiement des droits de place.

#### **Article 2 :**

Les emplacements sont déterminés par l'organisateur. Les résidents de la commune sont prioritaires jusqu'au 10 mai 2020 pour une installation devant leur habitation dans le périmètre de la brocante. Les souhaits des exposants sont ensuite pris en compte dans l'ordre des réservations.

Dès le paiement et l'accord du comité organisateur le vendeur recevra par retour du courrier le numéro de son emplacement réservé.

#### **Article 3 :**

L'inscription est définitive ; en cas de maladie les frais d'emplacement seront remboursés à condition que la demande nous parvienne par écrit 3 jours avant la brocante ou par messagerie [brocante.ors@laposte.net](mailto:brocante.ors@laposte.net) sous réserve de présentation d'acte de décès ou de certificat médical.

#### **Article 4 :**

Les exposants sont accueillis à partir de 6 heures.

Ils s'engagent à respecter l'emplacement désigné par l'organisateur, s'installent en laissant un passage suffisant pour les véhicules de secours.

Dès 8 heures 30 les emplacements non occupés même réservés seront redistribués sans remboursement.

#### **Article 5 :**

L'espace devant les garages et les portes d'entrée (1 mètre) peut être laissé libre à la demande des riverains. Cet espace n'est pas payant à condition qu'il ne soit pas occupé par des marchandises. Un contrôle des paiements sera effectué et des ajustements peuvent avoir lieu selon le nombre de mètre réellement occupé.

#### **Article 6 :**

La vente de boissons et de produits alimentaires est interdite sans l'accord du comité d'organisation. Les commerçants acceptés sur le lieu de la brocante sont soumis aux mêmes droits et obligations que les exposants.

La vente d'animaux vivants est interdite.

#### **Article 7 :**

Les exposants sont responsables des objets vendus et des dommages causés aux biens d'autrui.

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol, ou accident.

#### **Article 8 :**

Les exposants sont responsables des lieux qu'ils occupent et s'engagent à les laisser propres en partant.

#### **Article 9 :**

Un arrêté de circulation soumis par la préfecture est instauré de 6 heures à 18 heures pour les voitures, camions, tracteurs sauf pour l'installation des exposants.